



Rétrogadation injustifiée

Par **mary34**, le **29/04/2009** à **21:39**

Bonjour,

Je suis responsable de salle, maître d'hotel dans un restaurant depuis le 15 septembre 2008
Le 20 mars 2009, mon employeur m'a expressément demandé de lui rendre les clés du resto, le portable et m'a déclaré (devant témoin, dont j'ai le témoignage) que je devenais serveuse puisque selon lui je ne prenais pas de décision de partir ! Je me suis mise en AM depuis pour cause de dépression réactionnelle étant donné que cela fait plusieurs mois que nos relations étaient très conflictuelles.

Je lui ai envoyé un recommandé lui demandant de me confirmer ma rétrogradation par écrit ou de me fournir un nouveau contrat et de me payer mes 765 heures sup, et il m'a répondu qu'en aucun cas il avait été question de rétrogradation mais d'un allègement de mon travail sur demande de ma part !

Je lui ai renvoyé un RAR aujourd'hui, lui redemandant de me régler mes heures sup et 10 jours de congés pas pris.

Je reprend le boulot vendredi 1er Mai.

Comment réagir ? Merci